
N° 8940. ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR). FAIT À GENÈVE LE 30 SEPTEMBRE 1957¹

ADHÉSION

Instrument déposé le :

28 mai 1971

YOUgoslavie

(Pour prendre effet le 28 juin 1971.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 619, p. 77, et annexe A des volumes 639, 641, 701, 731, 737 et 774.